

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations



Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DFPE 206-DASCO Resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives - Subventions (156 750 euros) à vingt-deux associations dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à vingt-deux associations, dont vingt-et-une avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 31 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 3 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Association d'accompagnement global contre l'exclusion » (ADAGE) (numéro Paris Asso : 8382) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Action expérimentale et transversale en faveur des femmes du quartier prioritaire du 17e » (2019_05642)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale de 20 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Association de la Fondation Étudiante pour la Ville » (AFEV) (numéro Paris Asso : 19603) pour les actions suivantes :

- Subvention au titre des familles (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Volontaires en résidence dans les écoles primaires » (14e, 18e) : 13 500 € (2019_09502).
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » M. Dormoy (18e) : 1 750 € (2019_09527)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » G. Méliès (19e) : 1 750 € (2019_09527)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO) :
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » M. Dormoy (18e) : 1 750 € (2019_09503)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » G. Méliès (19e) : 1 750 € (2019_09503)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Association franco-chinoise Pierre Ducerf » (numéro Paris Asso : 523) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Favoriser le lien entre l'école et les familles d'origine chinoise par la médiation interculturelle et le soutien à la parentalité » (10e, 11e, 19e, 20e) (2019_09419)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation » (APASO) (numéro Paris Asso : 12345) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Espace Famille » (13e, 14e) (2019_03972)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 11 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement » (ATNT-18) (numéro Paris Asso : 9265) pour les actions suivantes :

- Subvention au titre des familles (DFPE) :
 - o Projet intitulé «ABC du numérique en famille en appui à la parentalité» (18e) : 3 000 € (2019_08830).
 - o Projet intitulé «Parents médiateurs numériques» (18e) : 5 000 € (2019_09889).
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » Collège Daniel Mayer - 18e : 1 750 € (2019_09926)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO) :
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » Collège Daniel Mayer - 18e : 1 750 € (2019_09803)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 8 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Culture 2+ » (numéro Paris Asso : 13485) pour les actions suivantes :

- Subvention au titre des familles (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Papothèques » : 6 000 € (2019_06012)
 - o Projet intitulé « Accueil des enfants dans leur langue d'origine pour leur première scolarisation en France » : 2 000 € (2019_09363)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « EIDIP » (numéro Paris Asso : 20562) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Suzanne Lacore - 19e : 1 750 € (2019_09727)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Suzanne Lacore - 19e : 1 750 € (2019_09726)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 7 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Entraide Scolaire Amicale » (numéro Paris Asso 5782) pour les actions suivantes :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Germaine Tillion - 12e : 1 750 € (2019_09530)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Robert Doisneau - 20e : 1 750 € (2019_09826)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Germaine Tillion - 12e : 1 750 € (2019_09504)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Robert Doisneau - 20e : 1 750 € (2019_09827)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Espace 19 » (numéro Paris Asso 246) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Edgar Varèse - 19e : 1 750 € (2019_09565)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Edgar Varèse - 19e : 1 750 € (2019_09564)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Jaurès Pantin Petit » « J2P » (numéro Paris Asso 19485) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Edouard Pailleron - 19e : 1 750 € (2019_09805)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Edouard Pailleron - 19e : 1 750 € (2019_09804)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 8 800 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement » (numéro Paris Asso 17156) pour les actions suivantes :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Resserrer les liens familles/écoles : mise en place de référents » (15^e et 19e) : 5 300 € (2019_09757)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Collette Besson - 20e : 1 750 € (2019_09888)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Collette Besson - 20e : 1 750 € (2019_09865)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « La Maison des Fougères » (numéro Paris Asso 128781) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Projet parentalité à la Maison des Fougères » (19^e, 20^e) (2019_02334)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie » (L'ACORT) (numéro Paris Asso : 157) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Médiation scolaire » (10^e, 11^e, 18^e, 19^e, 20^e) (2019_06241)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Le Moulin » (numéro Paris Asso : 16410) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Rapprocher les familles de l'école Simone Veil » (14^e) (2019_09551)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 23 950 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Osez la médiation » (15e) (numéro Paris Asso : 184371) pour les actions suivantes :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Chemins de traverse » Collège Madame de Staël (15^e) : 9 950 € (2019_09508)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Camille Claudel - 13e : 1 750 € (2019_09912)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Elsa Triolet - 13e : 1 750 € (2019_09528)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège M. Duhamel - 15^e : 1 750 € (2019_09528)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège P. Mendès France - 20e : 1 750 € (2019_09528)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège C. Claudel - 13e : 1 750 € (2019_09911)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Elsa Triolet - 13e : 1 750 € (2019_09510)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège M. Duhamel - 15^e : 1 750 € (2019_09510)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège P. Mendès France - 20e : 1 750 € (2019_09510)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 18 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Plus Loin » (numéro Paris Asso 13486) pour les actions suivantes :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Resserrer les liens entre les familles et l'école » (20^e) : 15 000 € (2019_09443)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Jean Perrin - 20^e : 1 750 € (2019_09442)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Jean Perrin - 20^e : 1 750 € (2019_09441)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 7 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Relais 59 » (numéro Paris Asso : 18896) pour les actions suivantes :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Paul Verlaine - 12^e : 1 750 € (2019_09424)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Jules Verne - 12^e : 1 750 € (2019_09422)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Paul Verlaine - 12^e : 1 750 € (2019_09423)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Jules Verne - 12^e : 1 750 € (2019_09421)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « SOS Casamance » (18e) (numéro Paris Asso : 11270) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Lutter contre le décrochage scolaire par l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité » (20^e) (2019_06874)

Article 19 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Le Picoulet » (numéro Paris Asso 8561) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Lucie et Raymond Aubrac - 11e : 1 750 € (2019_09993)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Lucie et Raymond Aubrac - 11e : 1 750 € (2019_09987)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 20 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « Centre Social et culturel Porte Pouchet » (numéro Paris Asso 191754) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Boris Vian - 17e : 1 750 € (2019_09936)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Boris Vian - 17e : 1 750 € (2019_09935)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 21 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association « ADOS » (numéro Paris Asso 10836) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège G. Clémenceau - 18e : 1 750 € (2019_09992)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège G. Clémenceau - 18e : 1 750 € (2019_09983)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 22 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Belleville (numéro Paris Asso 19704) pour l'action suivante :

- Subvention au titre des familles (DFPE)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Charles Péguy - 19e : 1 750 € (2019_09966)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO)
 - o Projet intitulé « Paris Collèges Familles » collège Charles Péguy - 19e : 1 750 € (2019_09965)

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 23 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme bénéficiaire	Intitulé de l'action	Etat du projet	Montant du financement
Chapitre fonctionnel 934 – Rubrique élémentaire 4212 – Nature 65748 – (DFPE)			
ADAGE	« Action expérimentale et transversale en faveur des femmes du quartier prioritaire du 17e »	nouveau projet	3 000,00 €
AFEV	« Volontaires en résidence dans les écoles primaires »	reconduction	13 500,00 €
Association franco-chinoise Pierre Ducerf	« Favoriser le lien entre l'école et les familles d'origine chinoise par la médiation interculturelle et le soutien à la	reconduction	4 000,00 €
APASO	« Espace Familles »	reconduction	4 000,00 €
ATNT 18	"Parents Médiateurs numériques école/famille"	reconduction	5 000,00 €
	« ABC du numérique en famille en appui à la parentalité »	reconduction	3 000,00 €
Culture 2+	« Papothèques »	reconduction	6 000,00 €
	« Accueil des enfants dans leur langue d'origine pour leur première scolarisation en France	reconduction	2 000,00 €
Ligue de l'Enseignement	« Groupe d'échange sur les liens parents - école »	reconduction	5 300,00 €
La Maison des Fougères	« Projet parentalité »	reconduction	3 000,00 €
L'ACORT	« Médiation scolaire »	reconduction	5 000,00 €
Le Moulin	« Rapprocher les familles de l'école Simone Veil »	reconduction	5 000,00 €
Osez la Médiation	« Chemins de traverse » Collège Madame de STAEL - 15e	reconduction	9 950,00 €
Plus Loin	« Resserrer les liens entre les familles et l'école »	reconduction	15 000,00 €
SOS Casamance	« Lutter contre le décrochage scolaire par l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité »	reconduction	3 000,00 €
Resserrer les liens familles/Ecoles		sous-total DFPE	86 750,00 €

AFEV	« Paris Collèges Familles » collège M. Dormoy (18e)	reconduction	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège G. Méliès (19e)	nouveau projet	1 750,00 €
APASO	« Paris Collèges Familles » collège Alberto Giacometti (14e)	année blanche	
ATNT 18	« Paris Collèges Familles » collège Daniel Mayer - 18e	reconduction	1 750,00 €
EIDIP	« Paris Collèges Familles » collège Suzanne Lacore - 19e	reconduction	1 750,00 €
ESA	« Paris Collèges Familles » collège Germaine Tillion - 12e	reconduction	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège Stéphane Mallarmé - 17e	année blanche	
	« Paris Collèges Familles » collège Robert Doisneau - 20e	Tous Mobilisés 2019/2020	1 750,00 €
Espace 19	« Paris Collèges Familles » collège Edgar Varèse - 19e	reconduction	1 750,00 €
J2P	« Paris Collèges Familles » collège Edouard Païlleron - 19e	reconduction	1 750,00 €
Ligue de l'Enseignement	« Paris Collèges Familles » collège Collette Besson - 20e	nouveau projet	1 750,00 €
Osez la Médiation	« Paris Collèges Familles » collège Camille Claudel - 13e	Tous Mobilisés 2019/2020	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège Elsa Triolet - 13e	reconduction	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège Duhamel - 15 ^e	reconduction	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège P. Mendès France - 20e	reconduction	1 750,00 €
Plus Loin	« Paris Collèges Familles » collège Jean Perrin - 20 ^e	reconduction	1 750,00 €
Relais 59	« Paris Collèges Familles » collège Paul Verlaine - 12e	reconduction	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège Jules Verne - 12e	reconduction	1 750,00 €
Le Picoulet	« Paris Collèges Familles » collège Lucie Aubrac - 11e	Tous Mobilisés 2019/2020	1 750,00 €
CS Porte Pouchet	« Paris Collèges Familles » collège Boris Vian - 17e	Tous Mobilisés 2019/2020	1 750,00 €
ADOS	« Paris Collèges Familles » collège G. Clémenceau - 18e	Tous Mobilisés 2019/2020	1 750,00 €
Association Belleville	« Paris Collèges Familles » collège Charles Péguy - 19e	nouveau projet	1 750,00 €
Paris Collèges Familles - 20 x 1 750		sous-total DFPE	35 000,00 €
		Total DFPE	121 750,00 €
Chapitre fonctionnel 932 - Rubrique élémentaire 283 - Nature 65748 - (DASCO)			
AFEV	« Paris Collèges Familles » collège M. Dormoy (18e)	reconduction	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège G. Méliès (19e)	nouveau projet	1 750,00 €
APASO	« Paris Collèges Familles » collège Alberto Giacometti (14e)	année blanche	
ATNT 18	« Paris Collèges Familles » collège Daniel Mayer - 18e	reconduction	1 750,00 €
EIDIP	« Paris Collèges Familles » collège Suzanne Lacore - 19e	reconduction	1 750,00 €
ESA	« Paris Collèges Familles » collège Germaine Tillion - 12e	reconduction	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège Stéphane Mallarmé - 17e	année blanche	
	« Paris Collèges Familles » collège Robert Doisneau - 20e	Tous Mobilisés 2019/2020	1 750,00 €
Espace 19	« Paris Collèges Familles » collège Edgar Varèse - 19e	reconduction	1 750,00 €
J2P	« Paris Collèges Familles » collège Edouard Païlleron - 19e	reconduction	1 750,00 €
Ligue de l'Enseignement	« Paris Collèges Familles » collège Collette Besson - 20e	nouveau projet	1 750,00 €
Osez la Médiation	« Paris Collèges Familles » collège Camille Claudel - 13e	Tous Mobilisés 2019/2020	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège Elsa Triolet - 13e	reconduction	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège Duhamel - 15 ^e	reconduction	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège P. Mendès France - 20e	reconduction	1 750,00 €
Plus Loin	« Paris Collèges Familles » collège Jean Perrin - 20 ^e	reconduction	1 750,00 €
Relais 59	« Paris Collèges Familles » collège Paul Verlaine - 12e	reconduction	1 750,00 €
	« Paris Collèges Familles » collège Jules Verne - 12e	reconduction	1 750,00 €
Le Picoulet	« Paris Collèges Familles » collège Lucie Aubrac - 11e	Tous Mobilisés 2019/2020	1 750,00 €
CS Porte Pouchet	« Paris Collèges Familles » collège Boris Vian - 17e	Tous Mobilisés 2019/2020	1 750,00 €
ADOS	« Paris Collèges Familles » collège G. Clémenceau - 18e	Tous Mobilisés 2019/2020	1 750,00 €
Association Belleville	« Paris Collèges Familles » collège Charles Péguy - 19e	nouveau projet	1 750,00 €
Paris Collèges Familles - 20 x 1 750		Total DASCO	35 000 €
Total DFPE / DASCO			156 750,00 €

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO